

Burundi : le Sénat adopte un projet de loi sur le statut des langues

@rib News, 22/10/2014 â€“ Source Xinhua La chambre haute du parlement burundais, le SÃ©nat, a adoptÃ© Ã l'unanimitÃ© mercredi un projet de loi sur le statut des langues et a demandÃ© que le chinois soit enseignÃ© dans les Ã©tablissements scolaires burundais. Le ministre burundais de l'Enseignement supÃ©rieur et de la Recherche scientifique, Joseph Butore, Ã©tait prÃ©sent au SÃ©nat dans la journÃ©e pour prÃ©ciser le contenu du projet de loi. "Ce projet de loi a pour objet de mettre en valeur la langue nationale (le kirundi), Ã©viter des conflits linguistiques et d'Ã©tablir les langues officielles", selon M. Butore.

Le projet de loi dispose que les langues officielles du Burundi seront le kirundi, le franÃ§ais et l'anglais, tandis que le swahili sera la quatriÃ¨me langue enseignÃ©e Ã l'Ã©cole. "L'anglais serait enseignÃ© aux fonctionnaires de l'administration publique car le Burundi doit Ãªtre compÃ©titif dans la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est, oÃ¹ l'anglais est la langue la plus utilisÃ©e". M. Butore a indiquÃ© qu'une Ã©tude didactique serait rÃ©alisÃ©e afin de dÃ©finir clairement comment chaque langue officielle serait enseignÃ©e et combien de temps serait nÃ©cessaire pour les maÃ¢triser. Avant d'adopter le projet de loi, les sÃ©nateurs ont demandÃ© que le chinois soit enseignÃ© dans les Ã©coles burundaises, car le chinois est actuellement utilisÃ© dans plusieurs pays. Le projet de loi a Ã©tÃ© adoptÃ© en aoÃ»t par la chambre basse du parlement burundais, l'AssemblÃ©e nationale.